

CRESSY sur SOMME

Compte-rendu de Conseil Municipal

Séance du 23 Septembre 2014

Président : M. RAULO Jean-Pierre, Maire.

Secrétaire de séance : Mme VIARD S.

Présents : Mmes PERRIN- DUMAGNY- VIARD -
MM. RAULO- SOTTY- DEGOUZEL- BOUILLER – CHANDIOUX-
GOUNEAU D.- LACOMBRE –

Absente excusée : Mme MELIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°- Accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes Entre Somme et Loire concernant l'aménagement numérique du territoire, et approuve le transfert à celle-ci de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communication électroniques .

2°- Accepte la somme de 137 € due par GRDF concernant la redevance d' occupation du domaine public pour l'année 2014.

3°- Prend connaissance des comptes administratifs et du rapport d'activité 2013 de la Communauté de Communes .

4°- Prend connaissance des travaux des différentes commissions de la Communauté de Communes.

5°- Prend connaissance de la proposition du SYDESL concernant le regroupement des collectivités pour l'achat d'énergie, et accepte l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'électricité et des services associés . Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion et les contrats idoines.

6°- Prend connaissance de l'avancement des travaux de voirie 2014 effectués par l'entreprise Thivent .

7°- Accepte que M. Guinet Denis domicilié au Bourg, arrache sa haie de thuyas en bordure de sa propriété pour monter un mur ; les travaux seront à sa charge .

8°- Prend connaissance du courrier de Monsieur le Préfet de S et L autorisant la Commune à désaffecter les locaux scolaires, et suite à son avis favorable , procède à la désaffectation de l'école communale de CRESSY à compter du 1° Octobre 2014.

9°- Prend connaissance du début des travaux de l'aqueduc au pont de la Somme qui débiteront le 13 octobre pour 4 semaines minimum. La circulation sera alternée mais pas interdite .

10°- Prend acte de la demande de mutation de M. Roger VEILLEROT au profit de la Commune de Bourbon-Lancy , qui prendra effet à compter du 1° Octobre 2014. Afin de poursuivre la politique de fleurissement de la commune, il est évoqué la possibilité de mise à disposition de Roger VEILLEROT par la commune d' Issy-l'Evêque à raison de 2 h par semaine. Cette proposition n'est pas acceptée par le Conseil Municipal qui privilégie la mise en place d'une nouvelle organisation qui devra être précisée dans les semaines à venir .

11°- Prend connaissance de diverses communications de Monsieur le Maire (compte rendus Communauté de Communes, SYDESL, courriers et invitations diverses , etc...)

Le Maire
RAULO Jean-Pierre